



# Partage des compétences au sein du Collectif Nocturne et du Consortium Carré Vert (Le Groove)

## LEXIQUE:

- Pôle: secteur au sein d'une commission/coordination. Exemple: pôle bar, pôle médiation, pôle accueil,...
- P = Proposition
- V = Validation, la compétence de validation inclut automatiquement la compétence de proposition.
- Dans le cas des compétences du Groove, lorsque celles-ci sont du ressort de la Coordination elles impliquent un accord des représentant-e-x-s du Collectif Nocturne ET du Corner 25.
- Dans le cas des compétences de validation par des responsables de pôle, la présidence, le comité ou la coordination peut également valider.

Décision	Comité		Commission Événementielle		Coordination Terreau		Coordination Groove	
	Responsable de pôle	Comité	Responsable de pôle	Présidence	Responsable de pôle	Présidence	Responsable de pôle	Coordination
<b>RH</b>								
Ouverture/fermeture de postes transversaux à taux fixe		V		Consultation obligatoire		Consultation obligatoire		Consultation obligatoire
Ouverture/fermeture de postes de Commission à taux fixe		V		P		P		P
Engagement de personnel transversal à taux fixe		V		Consultation non obligatoire		Consultation non obligatoire		Consultation non obligatoire

Décision	Comité		Commission Événementielle		Coordination Terreau		Coordination Groove	
	Responsable de pôle	Comité	Responsable de pôle	Présidence	Responsable de pôle	Présidence	Responsable de pôle	Coordination
Engagement de personnel de Commission à taux fixe		V		P		P		P
Engagement de personnel sur appel <b>sans</b> position de responsable			V		V		V	
Engagement de personnel sur appel <b>avec</b> position de responsable			P	V	P	V	P	V
Recrutement de stagiaires	Consultation <b>obligatoire</b>	Consultation <b>obligatoire</b> et <b>droit de véto</b>	P	V	P	V	P	V
Signature des contrats de travail personnel de commission à taux fixe		Consultation <b>obligatoire</b> et <b>droit de véto</b>		V		V		V
Signature des contrats de travail personnel transversal à taux fixe		V						
Signature des contrats de travail personnel sur appel			P	V	P	V	P	V
Signature des conventions de stage			V	Consultation <b>obligatoire</b> et <b>droit de véto</b>	V	Consultation <b>obligatoire</b> et <b>droit de véto</b>	V	Consultation <b>obligatoire</b> et <b>droit de véto</b>

Décision	Comité		Commission Événementielle		Coordination Terreau		Coordination Groove	
	Responsable de pôle	Comité	Responsable de pôle	Présidence	Responsable de pôle	Présidence	Responsable de pôle	Coordination
Signature d'attestations, certificats et justificatifs de travail	V							
Licenciement de personnel transversal		V						
Licenciement de personnel de Commission		V Si la demande vient d'une présidence de commission la demande doit être respectée sauf si suspicion de licenciement abusif		P ou consultation si initiative du comité		P ou consultation si initiative du comité		P ou droit de véto si initiative du comité
Formations du personnel fixe et sur appel engendrant des frais pour l'association	P	V	P	V	P	V	P	V
Augmentation ou diminution des salaires		V		P		P		P
Demandes de congés longs ou extraordinaires personnel transversal		V		Consultation non obligatoire		Consultation non obligatoire		Consultation non obligatoire
Validation des vacances du	P	V						

personnel transversal								
Décision	Comité		Commission Événementielle		Coordination Terreau		Coordination Groove	
	Responsable de pôle	Comité	Responsable de pôle	Présidence	Responsable de pôle	Présidence	Responsable de pôle	Coordination
Demandes de congés longs ou extraordinaires personnel de Commission		Consultation non obligatoire		V		V		V
Validation des vacances du personnel de Commission			P	V	P	V	P	V
Demandes d'avances de salaires personnel transversal		V						
Demandes d'avances de salaires personnel de commission		Consultation obligatoire		V		V		V
Cahiers des charges personnel transversal à taux fixe	P	V		Consultation obligatoire		Consultation obligatoire		Consultation obligatoire
Cahiers des charges personnel de commission à taux fixe			P	V	P	V	P	V
Cahiers des charges permanent-e-x-s de soirée			P	V		Consultation obligatoire		Consultation obligatoire
Cahiers des charges personnel sur appel bar/accueil/médiation					P	V	P	V
Règlement du personnel et conditions cadres de travail		V		P		P		P
Définition des moyens de communication interne		V		P		P		P

Décision	Comité		Commission Événementielle		Coordination Terreau		Coordination Groove	
	Responsable de pôle	Comité	Responsable de pôle	Présidence	Responsable de pôle	Présidence	Responsable de pôle	Coordination
Mise en place de mesures urgentes de préservation du personnel		V		Consultation non obligatoire		Consultation non obligatoire		Consultation non obligatoire
Protocoles de fonctionnement internes aux pôles	V		V		V		V	
Protocoles de fonctionnement transversaux à plusieurs pôles	P	V	P	V	P	V	P	V
Heures supplémentaires personnel transversal: demande à effectuer en amont	P	V		Information <b>obligatoire</b>		Information <b>obligatoire</b>		Information <b>obligatoire</b>
Heures supplémentaires personnel de commission: demande à effectuer en amont		Consultation <b>obligatoire</b>	P	V	P	V	P	V
Dérogations au règlement du personnel	P	V						
Fermeture annuelle pour vacances des salarié-e-x-s et des bénévoles		V		Consultation <b>obligatoire</b>		Consultation <b>obligatoire</b>		Consultation <b>obligatoire</b>

Décision	Comité		Commission Événementielle		Coordination Terreau		Coordination Groove	
	Responsable de pôle	Comité	Responsable de pôle	Présidence	Responsable de pôle	Présidence	Responsable de pôle	Coordination
<b>FINANCES/ADMIN</b>								
Budgets annuels des centres de coût	P	V	P	V	P	V	P	V
Validation du budget annuel global		V						
Suivi et validation des résultats financiers mensuels des centres de coûts	P	V	P	V	P	V	P	V
Validation des résultats financiers mensuels globaux		V						
Validation de l'inventaire des risques par organe	P	V	P	V	P	V	P	V
Validation de l'inventaire des risques global	P	V						
Budgets des événements (incl. cachets, catering, staff sur appel, etc.)				V				
Mise en paiement des factures	P (ou V pour le Secrétariat Général si une délégation formelle a été faite par le comité)	V	P	P	P	P	P	P

Décision	Comité		Commission Événementielle		Coordination Terreau		Coordination Groove	
	Responsable de pôle	Comité	Responsable de pôle	Présidence	Responsable de pôle	Présidence	Responsable de pôle	Coordination
Envoi des dossiers de subvention	P (ou V pour le Secrétariat Général si une délégation formelle a été faite par le comité)	V	P	P	P	P	P	P
Signature de conventions de subventionnement		V						V
Stratégies financières en cas de situation tendue		V puis AG						
Restitution de cautions					P	V		
Fixation des frais de mise à disposition du lieu		V		Consultation obligatoire		P		P
Achats en-dessous d'un montant de 200 CHF	V (sauf si personnel sur appel)		V (sauf si personnel sur appel)		V (sauf si personnel sur appel)		V (sauf si personnel sur appel)	
Gros achats exceptionnels ou entretien/renouvellement de matériel au-dessus de 200 CHF	P	V	P	V	P	V	P	V
Utilisation de la ligne "divers et imprévus" dans un centre de coût	P	V	P	V	P	V	P	V

Décision	Comité		Commission Événementielle		Coordination Terreau		Coordination Groove	
	Responsable de pôle	Comité	Responsable de pôle	Présidence	Responsable de pôle	Présidence	Responsable de pôle	Coordination
Suivi courant des caisses			V		V		V	
Prises de caisses mensuelles et envoi mensuel des livres de caisse			V		V		V	
Prises de caisses aléatoires pour vérification (4 fois par année minimum)		V		V		V		V
Élaboration et signature des contrats de mise à disposition (CE au Groove) ou coproduction			P	V				
Élaboration et signature des contrats de prestations artistiques			P	V				
Validation du règlement de mise à disposition du Terreau		V puis AG				P		
Décomptes d'événements			V					
Décomptes de gestion (refacturation)			P	V en commun avec Coordination Groove et Présidence CT	P	V en commun avec Présidence CE	P	V en commun avec Présidence CE



Décision	Comité		Commission Événementielle		Coordination Terreau		Coordination Groove	
	Responsable de pôle	Comité	Responsable de pôle	Présidence	Responsable de pôle	Présidence	Responsable de pôle	Coordination
<b>VIE ASSOCIATIVE</b>								
Acceptation des membres		V						
Suspension d'un projet/vote contraire aux buts et valeurs de l'association au sein d'une commission		V						
Définition des moyens de communication interne		V						
Retrait de personnes sur slack		V		P		P		P
Exclusion de membres		V		P		P		P
Politique d'avantages bénévoles		V		Consultation obligatoire		Consultation obligatoire		Consultation obligatoire
Nomination des coordinateurices de pôles bénévoles						V		
Modification du partage des compétences au sein du CN/Consortium		V		Consultation obligatoire		Consultation obligatoire		V
Signature d'attestations de bénévolat	V							
Organisation des événements périodiques de team building		V		P		P		P

Décision	Comité		Commission Événementielle		Coordination Terreau		Coordination Groove	
	Responsable de pôle	Comité	Responsable de pôle	Présidence	Responsable de pôle	Présidence	Responsable de pôle	Coordination
<b>IMAGE PUBLIQUE</b>								
Identité visuelle des lieux/mandats de graphisme				Consultation obligatoire	P	V	P	V
Définition des prix et des fournisseurs des lieux					P	V	P	V
Définition des politiques d'accueil des publics		V			P	P	P	P
Validation des stratégies de communication			P	V	P	V	P	V
Validation des chartes de fonctionnement/inclusion/valeurs	V							
Stratégies vis à vis des partenaires officiels du Groove		Consultation obligatoire					P	V
Stratégies vis à vis des partenaires officiels du Terreau		Consultation obligatoire			P	V		

Décision	Comité		Commission Événementielle		Coordination Terreau		Coordination Groove	
	Responsable de pôle	Comité	Responsable de pôle	Présidence	Responsable de pôle	Présidence	Responsable de pôle	Coordination
<b>PRODUCTION</b>								
Planification du personnel sur appel des lieux			Consultation obligatoire	Consultation obligatoire	P	V	P	V
Planification des permanent-e-x-s de soirées			V					
Annulation d'un événement				V		V		V
Validation des événements au Groove (calendrier)							V	
Validation des événements au Terreau (calendrier)						V		
Validation des productions CN				V				
Validation des mises à disposition du Groove				V				Consultation obligatoire et droit de véto
Validation des réservations pour activités internes au Groove							V	
Validation des réservations pour activités internes au Terreau						V		
Validation des résidences au Groove				V				Consultation obligatoire et droit de

								véto
Décision	Comité		Commission Événementielle		Coordination Terreau		Coordination Groove	
	Responsable de pôle	Comité	Responsable de pôle	Présidence	Responsable de pôle	Présidence	Responsable de pôle	Coordination
Validation des résidences au Terreau						V		
Validation des emprunts de matériel						V	P	V